

Régime d'Evaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Evaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, stations d'épuration ou grands ouvrages)
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Permis de construire et d'aménager

Curage de cours d'eau

Premier boisement

Défrichement

Drainage

Retournement de prairies

Vidange ou
agrandissement
de plans d'eau

PLUi

Les Barthes de l'Adour

juin 2020



Lettre d'information du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour

Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « On ne peut pas construire à cause de Natura 2000 » ou bien « C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire » ou encore « Il a coupé la forêt et Natura 2000 n'a rien fait pour l'en empêcher, à quoi ça sert ? »... Mais qui est donc ce Natura 2000 qui empêche de faire des choses et laisse en faire d'autres ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans les Landes, il y en a 32 pour 188 850 ha. Et près de chez vous, il y a les sites des « Barthes de l'Adour ».

« C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais **qu'est-ce qui se passe dans ces sites ?** »
L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de NE PAS tout réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

« **Comment s'impliquer ?** Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

Et puis, d'abord pour préserver quoi ? »

Avant de répondre aux questions page suivante, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et des espèces) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.

Les principaux enjeux du site

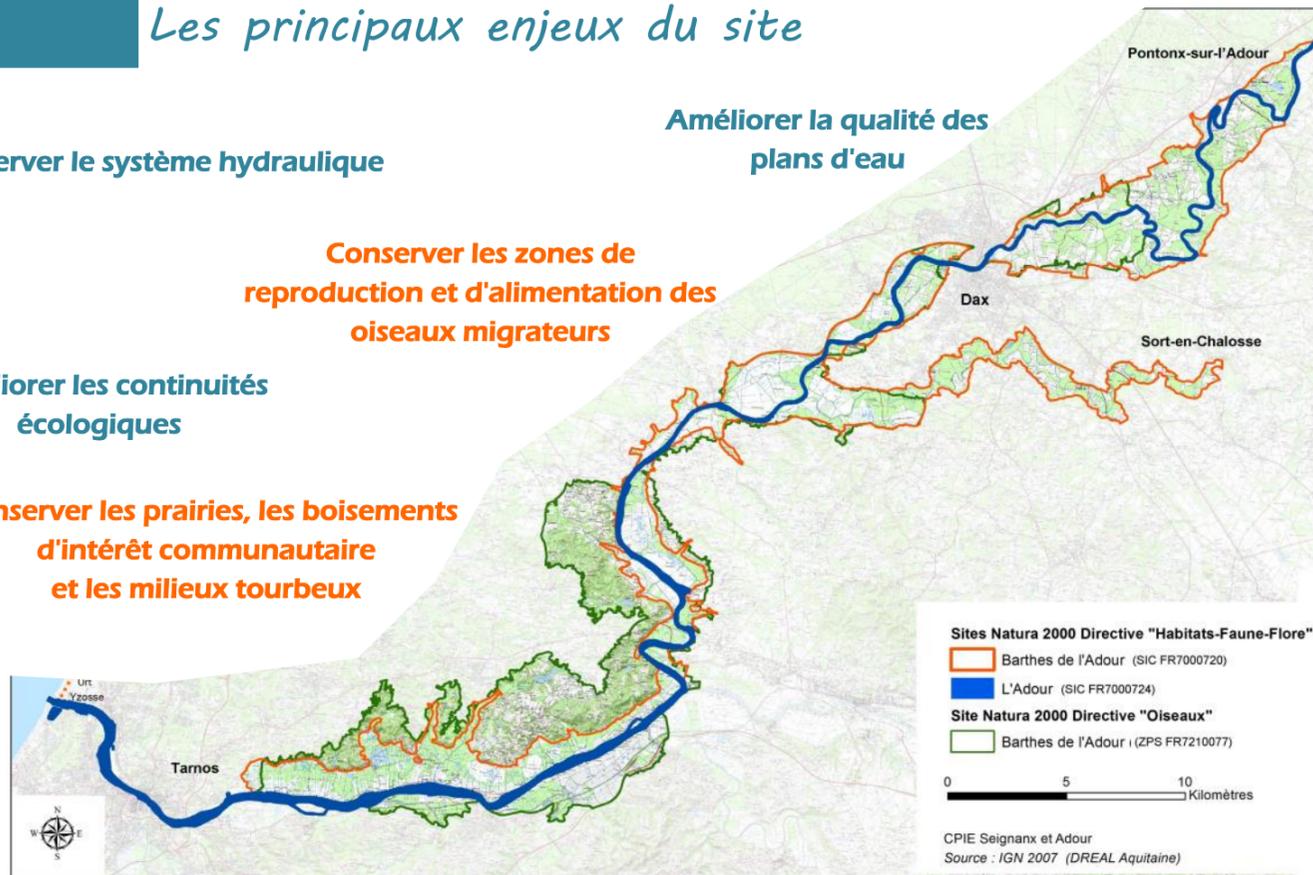
Préserver le système hydraulique

Améliorer la qualité des plans d'eau

Conserver les zones de reproduction et d'alimentation des oiseaux migrateurs

Améliorer les continuités écologiques

Conserver les prairies, les boisements d'intérêt communautaire et les milieux tourbeux



Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez les gestionnaires du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour :

lucie@pays-adour-landes-oceanes.com
cpiesaignanxadour@gmail.com
marine.hediard@landes.chambagri.fr
mlesbats@fdc40.fr

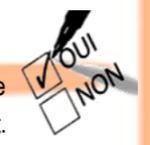


Site Natura 2000 des Barthes de l'Adour



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

NATURA 2000



Natura 2000 en actions : chacun sa formule !

Contactez nous pour voir
ce que l'on peut vous proposer
05.59.56.16.20

1^{ère} condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000

Engagement volontaire et
contractuel sur 5 ans ou plus

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs

Parcelles agricoles, déclarées à la PAC, situées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité immédiate

Une mesure agro-environnementale et climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole permettant de favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière payée à l'hectare et par an.

Mesures pour les prairies ou les cultures

Dossiers instruits par la DDTM, financés par l'Etat et le FEADER

- + Valoriser des parcelles difficiles à exploiter ou peu productives.
- Seulement 5 mesures proposées
- Impossibilité d'épandre du fumier.

Exemple Un agriculteur peut s'engager à ne pas fertiliser et à faucher sa prairie plus tard que prévu afin de favoriser les insectes et la diversité floristique. En respectant ce cahier des charges, il reçoit 258 €/hectare engagé et par an pendant 5 ans.



Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Parcelles incluses dans le périmètre du site

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, îlots de bois sénescents, etc.

Sélection d'actions parmi une liste de mesures financées

Remboursement à 100 % des frais avancés grâce aux fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait

- + Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur.
- Avancement de trésorerie avant remboursement, délai minimal de 2-3 mois, 1 seule période de dépôt des contrats par an.

Exemple La commune de Préchacq-les-Bains s'est engagée à conserver un îlot de sénescence, c'est-à-dire laisser les arbres et le sous-bois vieillir sans intervention pendant 30 ans. Le débroussaillage et la pose de poste d'insolation en faveur de la Cistude d'Europe sont également financés.



La charte Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Engagement à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains.

Engagement par type de milieu

- + Formalité administrative rapide.
- + Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière
- Ne concerne que certains milieux.
- Aucune contrepartie financière exceptée la taxe.
- Accord du propriétaire pour les ayants-droits.

Exemple Une dizaine de communes ainsi qu'un syndicat de rivière, la fédération des chasseurs des landes et des propriétaires privés ont engagé une partie de leurs propriétés dans la charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

Cela consiste à respecter quelques préconisations de gestion simples et non coûteuses afin de préserver les enjeux écologiques : "garder la nature du boisement", "conserver les prairies" ou encore "utiliser des essences locales pour le camouflage des tonnes", etc...

